

Date de séance : 24 avril 2026
Date de convocation : 10 mars 2026
Date d'affichage : 10 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Suffrages exprimés : 28

L'an deux mille vingt-six,
Le 24 avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes, Tinaïck HELARY, Néné DIARRA, Chritine PRÉAUD, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER (arrivée à 20 heures 03), Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Nicolas LOISON, Pascal ZANDOTTI, Jean LEMAIRE,

Procuration : Mme Mélanie FAIVRE à M. Yann PERRON
Mme Marie LATORRE à Mme Angélique SUTLMULLER
Mme Marie-José DE CARVALHO à M. Jackie SCHINZEL
Mme Emma LORY à Mme Tinaïck HELARY
M. Matthieu DASSÉ à M. Rhamid HACHEMI
M. Baptiste DEROUALLIERE à M. Pascal ZANDOTTI
M. Cédric BARTH à Mme Néné DIARRA
M. Jean-François MARIANI à M. Jean LEMAIRE
M. Alexandre KARAA à Mme DARLAVOIX

Absent : M. Sébastien COUVET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Tinaïck HELARY

N°2635

Objet : Création de la commission extra-municipale « affaires culturelles et évènementiel »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L. 2143-2

CONSIDERANT la possibilité de créer des comités consultatifs pour tout sujet d'intérêt communal,

CONSIDERANT l'intérêt de créer une commission extra-municipale « **affaires culturelles et à l'évènementiel** » qui pourra émettre des propositions et sera une instance de réflexion sur les projets relevant de sa compétence,

CONSIDERANT que les commissions municipales ont un avis consultatif,

CONSIDERANT le souhait d'ouvrir cette commission à des gargenvillois, non élus, particulièrement impliqués dans les affaires culturelles et l'évènementiel,

CONSIDERANT que Charly BOURAÏMA, Martine SCHINZEL, Nathalie LE HELLEGOUARC'H se sont portés volontaires

CONSIDERANT, en conséquence, la proposition de composer cette commission comme suit :

Le maire, président de droit
5 élus municipaux de la majorité
1 élu municipal de l'opposition.

3 personnes volontaires non élues

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'Unanimité,**

1) **PROCEDE** à la création de la commission municipale « **affaires culturelles et évènementiel** » et d'approuver sa composition comme suit :

5 élus municipaux de la majorité

1 élu municipal de l'opposition.

3 personnes volontaires non élues

2) **APPROUVE** la désignation à la commission municipale « **affaires culturelles et évènementiel** » de :

Jackie SCHINZEL, Néné DIARRA, Cédric BARTH, Sébastien DRAY, Djamila YAKIL,
Alexandra RAVÉ, Charly BOURAÏMA, Martine SCHINZEL, Nathalie LE HELLEGOUARC'H,

3) **RAPPELE** que le maire est président de droit de cette commission

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 24/04/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme

Le Maire,

Yann PERRON



Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Tinaïck HELARY

